

**MAIRIE
DE
GENERARGUES**

30140

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL -N°2-**

Du Mardi 02 Avril 2019

Présents : JACOT Thierry – ASSEMAT Patrice - BURKHALTER Odile – BONHOMME Guy – CASTANS Ingrid – HAUSER Marc – VIELJUS Christophe – PELLIZZON Véréna – PLANTIER Jean-François (Nombre de présents : 09).

Absents: BECH Jeremy – LAVAL Valentin.

Monsieur le Maire, après avoir vérifié que le quorum soit atteint ouvre la séance du conseil municipal et passe à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire demande à son conseil municipal de rajouter un point à l'ordre du jour : Une délibération concernant les modalités d'octroi de cadeau aux personnes pour départ à la retraite en fin de conseil. Les élus unanimement accordent l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

1- Approbation du compte rendu du 28 Janvier 2019.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal du 28 Janvier 2019. Le Procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents et ayant participé au Conseil Municipal du 28 Janvier 2019.

2- Approbation des comptes de gestion 2018 de la Commune.

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2018 de la M14 a été réalisée par le receveur en poste à Anduze et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Monsieur le Maire précise que le receveur a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1^{er} juin comme la loi lui en fait obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du receveur,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Madame BURKHALTER Odile, première adjointe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2018, les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

3- Vote du Compte Administratif de 2018 de la Commune.

Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de MME BURKHALTER Odile.

Les chiffres de ce Compte Administratif de 2018 de la M14 se présentent comme suit :

	RESULTAT DE CLÔTURE 2017	PART AFFECTEE EN 2018	RESULTAT EXERCICE 2018	RESULTAT DE CLÔTURE 2018
INVESTISSEMENT	- 66 335, 30€		- 41 487,33€	-107 822,63€
FONCTIONNEMENT	+ 245 480,57€	-66 335,30€	+81 153,75€	+260 299,02€
TOTAL				+ 152 476,39€

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Madame BURKHALTER Odile, Première Adjointe, conformément à l'article L.2121-14 du CGCT.

Le Conseil Municipal adopte avec 08 voix Pour le Compte Administratif 2018.

4- Affectation du résultat du budget de la Commune.

Le compte administratif vient d'être adopté en arrêtant les comptes de l'exercice 2018.

Il fait apparaître :

Report :

Pour rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : - 66 335,30€

Pour rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure : + 179 145,27€

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit – 001) de la section d'investissement de : - 41 487,33€

Un solde d'exécution (Excédent – 002) de la section de fonctionnement de : + 81 153,75€

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : + 10 318,00€

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : + 118 140,63€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : + 118 140,63€

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : +142 158,39€

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte les propositions du Maire sur l'affectation du résultat de fonctionnement de 118 140,63 € euros en section d'investissement au compte 1068.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, vote à l'unanimité, l'affectation du résultat de 2018 de la M14. Fait et délibéré les jours mois et an susdits.

5- Vote du taux des 3 taxes : TF, TF non bâtie, TH.

Monsieur le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des trois grands impôts locaux, notamment : les limites de chacun aux termes de la loi du 10 janvier 1980 susvisée ; les taux appliqués l'année dernière, et le produit attendu cette année.

Considerant que le budget communal nécessite des rentrées fiscales de 290 306 €

Après avis de la commission des finances en date du 25 Mars 2019.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal vote avec 09 voix Pour et 1 voix Contre et 0 Abstention les taux d'imposition pour l'année 2019 comme suit :

<u>TAUX 2018</u>	<u>TAUX 2019 Votés</u>	<u>BASES Prév.2019</u>	<u>Produits Correspondant</u> Arrondi à l'euro supérieur
TH 17.50 %	17.50 %	994 300	174 003
FB 14.35 %	14.35 %	745 400	106 965
FNB 112.50%	112 ,50%	8 300	<u>9338</u>
		TOTAL	290 306 €

6- Secours et dots

Monsieur le Maire rappelle à son conseil municipal que sur avis de Monsieur le Trésorier d'Anduze le budget annexe du CCAS a été clôturé au 31 décembre 2015,

Il expose au Conseil municipal qu'une somme de 1000 € a été provisionné au budget 2019 sur le compte N°6713 - secours et dot – pour apporter des aides exceptionnelles et d'urgence à des

personnes dans le besoin. Afin de traiter rapidement ces demandes Mr le Maire propose de fixer un plafond de 200 euros d'autorisation de versement immédiat à proposer à la commission consultative.

Le Conseil Municipal, après délibéré, autorise, à l'unanimité, le Maire à verser les aides et les secours d'urgence, sur décision de la commission consultative secours et dot, à concurrence de 200 € par bénéficiaire,

7- Tarifs droits de Places, de location et autres.

Monsieur le Maire propose à son conseil municipal d'actualiser ou de confirmer les tarifs suivants :

	TARIFS 2016	TARIFS 2017	TARIFS 2018	TARIFS 2019
EAU/ASSAINISSEMENT				
M3 eau consommée	2,30	2.45	2.50	2.50
Prime fixe annuelle eau	75	75	75	75
Participation pour frais de raccordement eau	850	850	850	850
Taxe de branchement à l'assainissement	3500	3500	3500	3500
DROIT DE PLACES				
Place à Prafrance (mètre carré)	250	250	250	250
Place du Tilleul (mètre carré)	15	15	15	15
Place de l'Escapade (mètre carré)	15	15	15	15
CIMETIERE				
Concession 1 place	200	220	220	220
Concession 2 places	400	440	440	440
Colombarium 1 place	200	220	220	220
FOYER				
Du vendredi 12 h au lundi 10h				
Location WE été (a/c 1 ^{er} mai)	270	270	270	270
Location WE hiver (a/c 1 ^{er} nov))	350	350	350	350
Caution location 2 jours	762	762	762	762
Nettoyage	150.00	150	150	150
Caution nettoyage	150.00	150	150	150
Location tables	3.50	3.50	3.50	3.50
Location chaises	0.35	0.35	0.35	0.35
Caution location tables/chaises	150	150	150	150
Transport tables/chaises	100	100	100	100
1 banc = 5 chaises		1,75	1.75	1.75
PLACES DU MARCHÉ				
Commerçants occasionnel	2€ le ml	2€ le ml	2€ le ml	2€ le ml
Commerçants annuels	10€ le ml	10€ le ml	10€ le ml	10€ le ml

Après délibéré le conseil municipal vote cette délibération avec 09 voix Pour et 0 voix Contre, 0 abstention concernant le tarif du m3 de l'eau consommée ; et avec 11 voix Pour, pour tous les autres tarifs.

8- Subventions aux Associations.

Generargues en fêtes :

Monsieur le Maire, sur demande de l'association, propose au conseil municipal de délibérer sur le montant de la subvention de Générargues en fêtes pour un montant de 500 €.

Le conseil Municipal, après délibération, vote, avec : 09 voix Pour 0 voix Contre et 0 Abstention, le montant de la subvention proposée.

Monsieur le Maire, président de l'association, précise qu'il ne prend pas part au vote.

Amous Solidarité :

Monsieur le Maire, sur demande de l'association, propose au conseil municipal de délibérer sur le montant de la subvention d'AMOUS Solidarité pour un montant de 300 €.

Le conseil Municipal, après délibération, vote, avec : 09 voix Pour 0 voix Contre et 0 Abstention, le montant de la subvention proposée.

Les amis de Générargues :

Monsieur le Maire, sur demande de l'association, propose au conseil municipal de délibérer sur le montant de la subvention de l'Association AMIS DE GENERARGUES pour un montant de 250 €.

Le conseil Municipal, après délibération, vote, avec : 08 voix Pour 1 voix Contre et 0 Abstention, le montant de la subvention proposée.

L'association AVEC :

Monsieur le Maire, sur demande de l'association, propose au conseil municipal de délibérer sur le montant de la subvention de l'Association AVEC pour un montant de 200 €.

Le conseil Municipal, après délibération, vote, avec : 09 voix Pour 0 voix Contre et 0 Abstention, le montant de la subvention proposée.

Autres associations, livret des nouveaux nés et voyages scolaires et Bibliothèque :

Monsieur le Maire, propose au conseil municipal de délibérer sur les différents montants de la subvention allouée : aux associations, aux voyages scolaires, et sur le livret des nouveaux nés de la commune, en 2019 de :

- Chasse Bateiras : 150 €
- Chasse de Générargues: 150 €
- Sou des écoles : 1200 €
- A.P.E : 300€
- A.O.D : 750€
- Croix rouge Anduzienne : 600€
- Femmes accueil solidarité - CIDEFF : 200€
- Association de Défense et de Préservation de la Vallée de L'Amous : 250€
- Livret des nouveaux nés : 50€/enfant.
- Voyages scolaires : 100€ (1 voyage par an à partir du collège)

Le conseil Municipal, après avoir délibéré, vote, avec : 09 voix Pour 0 voix Contre et 0 Abstention, le montant de chacune des subventions proposées.

Monsieur le Maire, propose au conseil municipal de délibérer sur le montant alloué à la Bibliothèque municipale de la commune en 2019: Bibliothèque : 750€ (1 euro /hab. selon convention.) + 150€ (petites fournitures).

Le conseil Municipal, après avoir délibéré, vote, avec : 09 voix Pour 0 voix Contre et 0 Abstention, le montant de chacune des subventions proposées.

9- Approbation du Budget Primitif 2019 de la Commune.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif M14 de l'exercice 2019 qui s'équilibre en section d'investissement à la somme de 380 610.00 € et en section de fonctionnement à la somme de 672 800.00 €.

Après délibéré le conseil municipal vote cette délibération avec 09 voix Pour.

10- Approbation des comptes de gestion 2018 de l'eau.

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2018 de la M49 a été réalisée par le receveur en poste à Anduze et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Monsieur le Maire précise que le receveur a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1^{er} juin comme la loi lui en fait obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du receveur,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Madame BURKHALTER Odile, première adjointe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2018 et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

11- Vote du Compte Administratif 2018 de l'eau.

Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de MME BURKHALTER Odile, première adjointe.

Les chiffres de ce Compte Administratif de 2018 de la M49 se présentent comme suit :

	RESULTAT DE CLÔTURE 2017	PART AFFECTEE EN 2018	RESULTAT EXERCICE 2018	RESULTAT DE CLÔTURE 2018
INVESTISSEMENT	-12 319,48 €		+50 667,32€	+38 347,84€
FONCTIONNEMENT	+77 108,84 €	-12 319,48€	+ 34 226,43€	+99 015,79€
TOTAL				+ 137 363,63€

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Madame BURKHALTER Odile, Première Adjointe, conformément à l'article L.2121-14 du CGCT.

Le Conseil Municipal adopte avec 08 voix Pour le Compte Administratif 2018.

12- Affectation du résultat du budget de l'eau.

Le compte administratif vient d'être adopté en arrêtant les comptes de l'exercice 2018. Il fait apparaître :

Report :

Pour rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : - 12 319,48 €

Pour rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure : + 64 789,36 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent – 001) de la section d'investissement de : + 50 667,32 €

Un solde d'exécution (Excédent – 002) de la section de fonctionnement de : + 34 226,43 €

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : + 91 170,00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : + 52 822,16 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : +52 822,16 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : +46 193,63 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, accepte les propositions du Maire sur l'affectation du résultat de fonctionnement de 52 822,16 € euros en section d'investissement au compte 1068.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, vote à l'unanimité, l'affectation du résultat de 2018 de la M49.

13- Approbation du Budget Primitif 2019 de l'eau.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif M49 de l'exercice 2019 qui s'équilibre en section d'investissement à la somme de 490 060 € et en section de fonctionnement à la somme de 208 700 €.

Après délibéré le conseil municipal vote cette délibération avec 09 voix Pour.

14- Suppressions de deux postes d'adjoint technique et d'un poste d'adjoint administratif.

Vu l'avis favorable du comité technique paritaire du 31 Janvier 2019.

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Compte rendu n°2 du Conseil Municipal du 02 Avril 2019 à 18 heures 30.

Considérant la nécessité de supprimer 2 emplois d'adjoint technique et 1 poste d'adjoint administratif suite à avancement de grade, le Maire propose à l'assemblée d'adopter les modifications du tableau des emplois suivants :

- suppression de deux emplois d'adjoint technique à temps complet et d'un poste d'adjoint administratif.

Le Conseil municipal vote la proposition du maire à l'unanimité.

15- Modalité d'octroi de cadeau au personnel pour départ à la retraite.

Monsieur le Maire expose :

La commune, afin de pouvoir offrir des cadeaux au personnel communal, doit, sur demande du Trésorier, prendre une délibération décidant de l'octroi de cadeaux aux agents.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal de délibérer afin d'offrir un cadeau à notre agent du service technique partant à la retraite.

L'idée générale est de pouvoir remercier l'agent pour tous les services rendus à la collectivité durant sa présence au sein de la commune.

Le cadeau (matériel ou sous forme de bons d'achat, chèques cadeau) sera d'une valeur maximum de 400 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité de valider le principe d'un cadeau offert à l'agent du service technique partant à la retraite dans la limite de 400 € et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document découlant de cette décision.

Les crédits relatifs aux subventions seront prévus à l'article 6232 " Fêtes et cérémonie" du budget principal de 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, il s'est terminé à 20 heures 00.

LA SECRETAIRE DE SEANCE

LE MAIRE

LES CONSEILLERS